



**Programme de bourses de l'UNESCO à l'appui
des priorités de programme (2010 – 2011)**

La Direction Générale de la Coopération Internationale au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique informe que dans le cadre du Programme de bourses de l'UNESCO, des bourses d'études de courte durée variant de 1 mois minimum à 6 mois maximum, seront accordées à des titulaires d'une licence et diplômés d'études universitaires supérieures souhaitant partir à l'étranger pour :

- suivre une formation ;
- entreprendre des recherches approfondies ;
- perfectionner leurs compétences ;
- suivre des cours de spécialisation ou de recyclage.

De plus amples informations sur ces bourses sont disponibles dans le document de l'UNESCO ci-joint.

Les candidats intéressés sont tenus d'adresser leur candidature à la Direction Générale de la Coopération Internationale sous couvert des établissements universitaires dont ils relèvent avant le **10 avril 2010**.